

Pourquoi et comment voter ?

Du 3 au 10 décembre, vous êtes appelé·es à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.

À l’heure où la situation des personnels se dégrade (salaires, missions, services, postes...), la FSU, première fédération du service public d’Éducation, se bat tous les jours, sur le terrain, pour redonner du sens aux métiers que nous exerçons.

Voter, c’est déjà décider. C’est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère et au rectorat : avec la FSU, il faut augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail.

En décembre, votons pour gagner !

Si je ne l’ai pas encore fait,
j’ouvre mon espace de vote à partir du mail reçu sur
mon adresse académique le 5 octobre.

Si je ne l’ai pas reçu, je peux accéder au portail Élections sur www1.ac-grenoble.fr/elections-professionnelles-2026, puis renseigner mon identifiant (mail académique).

Dès le 10 octobre,
je récupère mon code de vote

Le code sera accessible jusqu’à la fin de la période de vote (ensap.gouv.fr) ou par « réassort » pendant la période de vote.

Du 3 au 10 décembre,
je vote FSU aux CSA et CCP.

Si j’ai perdu mon code ou je n’ai pas accès à l’ENSAP, pas de panique :
- je demande le « réassort » dans mon espace électeur ;
- je consulte la FAQ en flashant le QR code ou je contacte un syndicat de la FSU.

Pour toutes questions : fsu-academie_grenoble@fsu.fr

Votre
voix doit
être
entendue



AESH, engagé·es dans la FSU

La Fédération Syndicale Unitaire, avec ses 160 000 adhérent·es, est la première organisation syndicale de l’enseignement et la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique d’État. Forte de ses 22 syndicats nationaux intervenant dans deux des trois Fonctions publiques, elle promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu’elle regroupe.

 Le SNUipp-FSU, premier syndicat de l’école primaire, regroupe l’ensemble des professeur·es des écoles (adjoint·es, directeur·trices, PE spécialisé·es...), les AESH et PsyEN. Il porte un projet ambitieux pour l’école et les personnels.

Ce sont 5 sections départementales dans l’académie de Grenoble animées par des militant·es qui informent, répondent, conseillent sur tout ce qui concerne la vie professionnelle. Les AESH sont pleinement engagé·es dans les équipes locales pour gagner de véritables avancées pour leur métier.

Nous joindre sur internet : dept*.snuipp.fr ou par mail : snudept*@snuipp.fr
* remplacer *dept* par le numéro de votre département (07, 26, 38, 73 ou 74).

 Le SNES-FSU, syndicat le plus représentatif du second degré, se nourrit des opinions de ses adhérent·es et revendique de peser sur la définition des métiers des personnels. Il participe donc à la réflexion sur la construction du métier d’accompagnant·e d’élèves en situation de handicap dans le cadre de l’École inclusive.

Le SNES-FSU demande pour les AESH un statut de fonctionnaire, une rémunération juste, un diplôme validant la formation et la prise en compte de la pénibilité au travail.

Les AESH, engagé·es au SNES-FSU, siègent en CCP avec les élu·es de la FSU.

Nous joindre sur internet : grenoble.snes.edu ou par mail : aesh@grenoble.snes.edu

 Le SNUEP-FSU a pour vocation la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire public. Son champ de syndicalisation couvre les LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA en syndiquant PLP, CPE, surveillant·es, non titulaires mais aussi AESH, de plus en plus présent·es dans la voie professionnelle et pour lequel·les il exige une réelle revalorisation et la création d’un véritable statut. Face à l’administration, pour exiger la transparence, combattre l’autoritarisme, garantir l’égalité de traitement, défendre individuellement tou·tes les collègues, le SNUEP-FSU est là.

Nous joindre sur internet : grenoble.snuep.fr ou par mail : sa.grenoble@snuep.fr

Pourquoi adhérer à un syndicat de la FSU ?

Pour ne pas être seul·e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c’est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

Pour s’informer et être informé·e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail. Un·e collègue informé·e de ses droits est un·e collègue qui pourra se défendre.

Pour trouver de l’aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d’un suivi personnalisé par les collègues militant·es qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

Pour s’impliquer au niveau de l’établissement, au niveau académique et national, **faire entendre ses idées, aider ses collègues.**



Un vrai métier, un vrai statut

L’inclusion scolaire va mal, nous remarquons ses dysfonctionnements à plusieurs niveaux.

Les élèves voient leur accompagnement se mutualiser presque systématiquement depuis l’instauration des Pôles Inclusifs d’Accompagnement Localisés (PIAL), puis des Pôles d’Appui à la Scolarité (PAS). Comme l’accompagnement ne cesse de s’éparpiller, les accompagnant·es éprouvent un sentiment de perte de sens dans l’accomplissement de leur mission. Les AESH, par méconnaissance, par peur et aussi parfois par besoin de reconnaissance professionnelle, effectuent des missions qui ne sont pas les leurs. Elles et ils subissent des injonctions contradictoires, des changements d’emploi du temps sans concertation préalable et autres petites humiliations méprisantes... Face à ces difficultés, la FSU de l’académie de Grenoble et ses syndicats défendent de bonnes conditions d’accueil pour les élèves et de travail pour les AESH.

Dans les CSA, dans les CCP, les élu·es de la FSU se battent au quotidien contre cette précarité institutionnalisée en défendant les personnels contre les injonctions administratives, en rétablissant les droits des AESH soumis à des dérives managériales, en intervenant pour que les problèmes de trop-perçus soient réglés au plus vite...

Les AESH exercent une mission de service public pérenne dont l’utilité n’est plus à démontrer. Grâce à la mobilisation des syndicats de la FSU et de l’intersyndicale, le ministère a été obligé d’ouvrir des discussions sur la création d’un statut d’AESH.

Il est urgent de donner aux AESH un statut de fonctionnaire protecteur et reconnaissant un véritable métier. Il faut garantir une carrière et en finir avec une précarité insupportable : temps incomplet, bas salaires, formation quasi inexistante... Pour la FSU, c’est un corps de catégorie B et un temps plein de 24h maintenant !

En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.



Engagé·es au quotidien pour le respect des droits des personnels

Commission Consultative Paritaire

Depuis 2008, les AESH disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant·es de l'administration et des représentant·es du personnels désigné·es par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles.

C'est une instance consultative appelée la Commission consultative paritaire ou CCP qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

La FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les congés de formation, sur l'évolution des salaires, ainsi que sur l'évaluation.

En lien avec les AESH représentant·es de la FSU en CCP, les élu·es de la FSU au Comité Social Administratif académique luttent pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AESH, interviennent sur les problèmes récurrents (paies en retard, saisies des trop-perçus dus à une mauvaise gestion académique des arrêts maladies...) que connaissent les AESH dans notre académie. La FSU a obtenu la mise en place des frais de déplacements pour les AESH, l'élargissement des aides sociales et agit pour la reconnaissance du temps de travail des AESH.

Au quotidien, la FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AESH lors des permanences syndicales.

Il est particulièrement important de voter aux élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire un maximum de représentant·es FSU pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux !



SALAIRES

La rémunération des AESH n'est pas à la hauteur du service que ces agent·es apportent au bénéfice de l'école inclusive et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Elles et ils pâtissent à la fois de temps de travail très bas et d'indices de rémunération au minimum de la Fonction publique.

Alors que les AESH sont présent·es tous les jours dans les écoles, collèges et lycées pour accompagner les élèves, elles et ils subissent une précarité imposée avec des salaires n'atteignant pas le SMIC à la fin du mois.

Pour une réelle reconnaissance salariale des AESH, la FSU revendique :

- des grilles nationales de rémunération revalorisées permettant une réelle augmentation en fonction de l'ancienneté ;
- des indemnités à la hauteur de celles des autres personnels, notamment en REP/REP+ ;
- un minimum à 1850 € net par mois pour toutes et tous, sans contrepartie..

EMPLOI

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent·es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes...

La FSU réclame la création urgente d'un corps de titulaires de catégorie B de la Fonction publique intégrant et reclassant les agent·es déjà recruté·es, ainsi que la mise en place d'une formation initiale et continue conséquente.

Pour en finir avec une extrême précarité salariale liée à des quotités de travail très basses, la FSU revendique un temps de travail dérogatoire de 24 h, reconnu comme temps plein, tout en restant sur des missions d'accompagnement sur le temps scolaire.

Les obligations réglementaires de service des accompagnant·es intégreraient les temps de trajet, d'accompagnement, de concertation avec les équipes pluri-professionnelles, la formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps et des formations communes avec les enseignant·es et les CPE.

PIAL et PAS

Les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) et les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) servent à dissimuler le sous-investissement massif en matière de handicap alors que la loi de 2005 impose l'obligation de moyens. La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme, dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH.

Les conséquences de cette dérive sont la souffrance de certain·es élèves inclu·es en classe ordinaire pour lesquels les moyens afférents n'ont pas été attribués et un travail trop souvent empêché des personnels.

Il faut lutter pour l'abandon de ce mode de fonctionnement, la gestion purement administrative des emplois du temps rendant complexe la place des AESH dans les équipes pédagogiques.

Comment créer ces liens alors que les AESH sont amené·es à passer, d'un·e élève à l'autre, voire d'un établissement scolaire à un autre ?

La FSU revendique l'abandon des PIAL et PAS et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AESH sont soumis·es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens.

Les pressions sont souvent fortes pour imposer des tâches qui ne font pas partie des mission des AESH, imposer du travail gratuit...

Les décisions arbitraires sont d'autant plus nombreuses que la précarité des AESH contraint souvent ces personnels à ne pas pouvoir les combattre !

La FSU s'engage pour une gestion respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Les élu·es de la FSU en CCP et CSA se battent pour faire respecter les droits des AESH.

Cela passe par la réouverture des dossiers pour les demandes de congés formation afin que les AESH puissent en bénéficier, les interventions contre les pratiques inacceptables de prélèvement sur salaire pour trop-perçus.

La FSU lutte pour la subrogation immédiate et le maintien à 100 % du salaire en cas d'arrêt maladie.